

La réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans les collectivités

Bref rappel chronologique des points clefs depuis l'an 2000

Directive cadre européenne sur l'eau de 2000 : atteindre le bon état des eaux en 2015 / **2014 : 90% des cours d'eau avec présence généralisée de pesticides**

Avis « Glyphosate » du 8 octobre 2004 : réduit les doses d'utilisation du glyphosate en milieux agricole et non-agricole et interdit le traitement des fossés en eau

Arrêté ministériel du 12 septembre 2006 : encadre les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires

Directive européenne du 21 octobre 2009 / arrêté du 27 juin 2011 « lieux publics » : interdit l'utilisation de certains produits dans les zones fréquentées par le grand public ou des groupes vulnérables

Décret du 18 octobre 2011 – Plan Écophyto 2018 : fixe l'objectif de réduction de 50% des volumes de pesticides utilisés.

Loi n°2014-110 du 6 février 2014 « Loi Labbé » relative à la transition énergétique pour la croissance verte (art 68) 22 juillet 2015 : interdit à partir du 1^{er} janvier 2017 (amendement n°2369 du 23 septembre 2014) aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires (herbicides, pesticides, fongicides) pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries (amendement 13 février 2015) ou des promenades accessibles ou ouverts au public.

⇒ **supprimer l'emploi des produits d'entretien toxiques pour l'environnement et la santé, dans un délai maintenant très court.**

Comment ?

1/ Concevoir des espaces publics qui facilitent ces pratiques : intégrer ces nouvelles pratiques dès la conception du projet.

2/ Planifier la gestion des espaces verts : classer les surfaces à gérer par niveau d'entretien, planifier les tâches en fonction des cycles du végétal...Avoir une vision globale et l'échelonner dans le temps.

3/ Former les agents aux nouvelles tâches, les équiper avec du **matériel spécifique** : se donner les moyens d'appliquer correctement ces nouvelles pratiques.

4/ Communiquer auprès des habitants, les informer, les sensibiliser : faire accepter ces nouvelles pratiques et leur résultat aux habitants.